

MARDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI

PETIT MANEGE

GRAND MANEGE

HORAIRE :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS CAVALIER 2025/26

MINEUR DECHARGE PARENTALE

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

REPRÉSENTANT LÉGAL :

Je soussigné (e) :

NomPrénom :

En qualité de : père, mère, tuteur de l'enfant

Tél. Mobile :

Tél. Domicile :

Profession :

Nom et téléphone du médecin traitant de l'enfant :

.....

Précautions médicales particulières pour l'enfant :

.....

Autre personne à prévenir en cas d'urgence +

TELEPHONE :

.....

-Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,
-Autorise le responsable de l'Ecurie A2L à prendre toutes les
mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant
(hospitalisation).

-Autorise l'Ecurie A2L à utiliser l'image de l'enfant sur les supports de promotion des
activités du centre et de communication.

-Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible au club et sur
ecurie-a2l.com)

-Déclare savoir que :

**-les enfants sont déposés 20 à 30min avant leurs cours et sont récupérés 20
min après celui-ci, sauf pour les baby poney ou la présence d'un parent est
obligatoire à côté du poney même pendant l'heure de cours**

-Par respect pour les enseignants et surtout celui des poneys merci de signaler
les annulations par sms au 06.74.65.97.90. Merci de mentionner le prénom, le
jour et l'heure du cours du pratiquant.

**-Pas de rattrapage, mais un stage demi-journée été offert en fin d'année
pour les cavaliers ayant pris des leçons toute l'année (hors stages spéciaux)**

-Pour des absences dues à des raisons médicales (bras cassé...) suite à un
accident à l'écurie A2L, voir avec Anne Lise pour les rattrapages

**-en cas d'absence pour cause extérieur à l'écurie merci de prendre une
assurance si vous souhaitez être remboursé.**

-Les forfaits ne sont pas remboursables, pour le forfait année paiement par
chèque possible en 1,5 ou 10 fois sans frais (de septembre à juin) le club prend
les 1,5 ou 10 chèques en septembre.

Licence FFE : Obligatoire, elle sert d'assurance et permet de passer les brevets fédéraux
(galops).

Si vous avez une licence de l'année en cours, veuillez la présenter au bureau pour toute
inscription ou passage d'examen. **Certificat médical FFE obligatoire uniquement
POUR LA COMPETITION**

SÉCURITÉ : Le port de la bombe ou du casque est obligatoire quel que soit votre
niveau. Pour les entraînements au cross, un casque de cross et un protège dos sont
indispensables et obligatoires.

La FFE recommande le port d'une dorsale aux cavaliers mineurs lors des cours de saut
d'obstacle et de sortie en extérieur. Pour information le centre équestre dispose d'un
système de camera intérieur et extérieur.

Date et signature du représentant légal :

Age Au 1 ^{er} Septembre	
Diplômes Acquis	

Cadre réservé A2L ne rien inscrire merci			
Accès +Licence	Montant	Date	Moyen De Règlement
Forfait			Nom sur les chèques